



**SAINT-AUGUSTIN
DE DESMAURES**

Info-Collecte
Service de l'environnement



Info-Collecte 2011

Quelle poubelle choisir ?

Pour assurer la sécurité et la santé des éboueurs, les contenants pour les ordures ménagères doivent être conformes quant au poids et au format utilisé, faute de quoi, les éboueurs peuvent refuser de ramasser vos matières résiduelles.

Les bacs roulants et les sacs de plastique doivent être déposés en bordure de la rue, sur votre terrain, la veille de la collecte ou avant 7 h le matin de celle-ci.

CONFORME Collecte mécanisée



Bacs roulants munis d'une prise de type européenne (certaines marques américaines de l'ont pas), d'une capacité de 240 ou 360 litres. Marques suggérées : IPL Otto, Shaeffer.

NON-CONFORME



Bac roulant rond avec petites roues de plus de 100 litre.

Collecte manuelle



Bacs fermés munis d'un couvercle d'une capacité maximale de 100 litres avec poignées trouées et non embossées, en plastique ou en métal. Sacs à ordures étanches d'une épaisseur minimale de 0,040 mm, d'un poids inférieur à 25 kg.

Non-admissible :

- Ordures dans des sacs de papier
- Ordures dans des petits sacs de plastique
- Bacs roulants en mauvais état
- Sacs à ordures dont le contenu est d'un poids supérieur à 25 kg.



N'hésitez pas à contacter la Ville pour vous assurer de la conformité au 418 878-2955.

CALENDRIER DE LA CUEILLETTE HEBDOMADAIRE PAR SECTEUR
DES ORDURES MÉNAGÈRES DU RÉSIDENTIEL

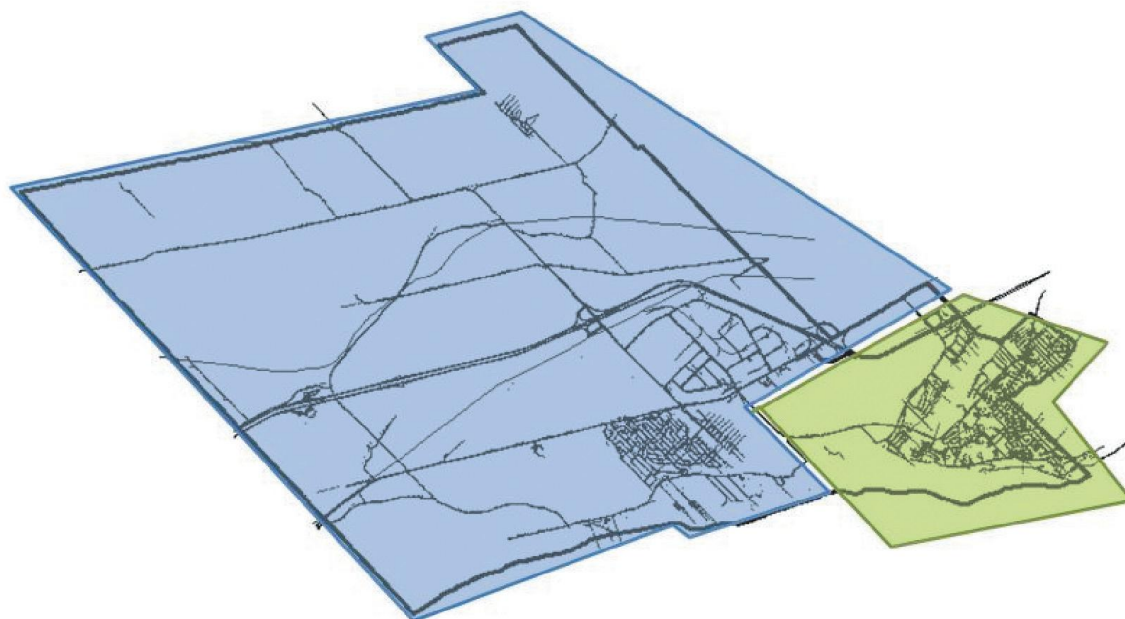
COLLECTE LE LUNDI DE CHAQUE SEMAINE

Zone géographique couvrant les secteurs des Bocages, du lac St-Augustin vers l'ouest incluant l'ensemble des propriétés du Chemin de la Butte et de la route Tessier.

COLLECTE LE MARDI DE CHAQUE SEMAINE

Zone géographique couvrant les secteurs du Village, la route de Fossambault, les rangs au nord de la route 138, les rues Alphonse-Huot, du Vitrier et de la Verrerie, le Chemin du Roy et la route 138.

UN CAMION ROUGE, IDENTIFIÉ GAUDREAU ENVIRONNEMENT, CIRCULERA DANS VOTRE RUE POUR VOUS OFFRIR CE SERVICE



Zone verte = lundi

Zone bleue = mardi



POURQUOI N'A-T-ON PAS PRIS MES POUBELLES?

Vous les avez mis après 7 h le matin et le camion de collecte est passé avant. Il y a des matières et objets qui ne sont pas acceptés parmi les ordures :

- Bonbonnes de propane
- Cendres chaudes
- Ciment, pierre, tourbe, terre, bois, souches, pruche, asphalte, sable et gravier
- Débris de construction ou de terrassement
- Gazon
- Pièces et carcasses d'autos, de motos ou de motoneiges
- Pneus



Bac roulant bleu

En 2007, la Ville de St-Augustin-de-Desmaures a distribué à chaque résidence unifamiliale un bac de recyclage de 360 l. Ce bac est rattaché à la résidence et non à la personne, il doit rester sur place lors des déménagements. Toute nouvelle construction doit appeler la Ville pour recevoir gratuitement son bac roulant bleu.



Sac transparent à côté de votre bac = accepté

Il arrive dans certains cas que l'on a des surplus de matières recyclés. Dans ce cas vous pouvez acheter des sacs poubelles transparents ou bleus que le service de recyclage se fera un plaisir de ramasser.

Aucun petit bac bleu collecté, désolé!

Pour des raisons de voisinage et de propreté, les petits bacs de recyclage de 64 l ne sont pas collectés. Ces derniers causent des problèmes de salubrité, car ne possédant pas de couvercles et étant d'un poids léger, leur contenu s'éparpille au vent.



Les monstres « encombrants »

La collecte des encombrants

La collecte des encombrants se fait le 1^{er} mardi du mois, de mai à novembre, et en février. Il faut s'inscrire au plus tard le vendredi avant la collecte en remplissant le formulaire en ligne sur notre site Internet au www.ville.st-augustin.qc.ca, section Services publics, ou auprès de la Ville en téléphonant 418 878-2955. Les objets doivent être manipulables à bras d'homme.



Les produits contenant du fréon doivent être mentionnés lors de l'inscription. Ces derniers sont ramassés gratuitement par une entreprise d'économie sociale Option Métal recyclé. Ils devront être laissés près de la résidence.

MATIÈRES ACCEPTÉES

- Meubles
- Électroménagers
- Matelas
- Tapis
- BBQ
- Matériaux de construction < 1 m³

MATIÈRES REFUSÉES

- Articles trop lourds pour être manipulés à bras d'homme
- Pneus et pièces de véhicules, moteurs
- Résidus domestiques dangereux (peinture, solvant, bonbonne de gaz propane)
- Matériaux de construction, de démolition et de rénovation > 1 m³
- Matériaux de terrassement (terre, pierre, ciment, gravier, pruche)
- Branches d'arbre, haie, etc.
- Vieux réservoirs d'huile

Vous avez manqué la dernière collecte?

Si vous ne pouvez attendre la collecte des encombrants, vous pouvez apporter ceux-ci à l'Écocentre avec une preuve de citoyenneté.

L'Écocentre s'en charge!



Qu'est-ce que l'Écocentre?

L'Écocentre est un endroit où l'on peut apporter divers résidus domestiques, qui ne sont pas acceptés par les collectes. Ce site est accessible et ouvert aux citoyens de la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, sur présentation d'une preuve de résidence (compte de taxes ou permis de conduire). La gratuité s'applique à un volume total annuel de 3 mètres cubes. Au-delà de ce volume, le tarif général est de 25 \$ le mètre cube supplémentaire.

Où se trouve-t-il?

Écocentre

3399, rue de l'Hêtrière
Sainte-Foy (Québec)

HORAIRE DE L'ÉCOCENTRE

ÉTÉ (15 avril au 15 novembre)

Lundi au vendredi 8 h à 18 h	Sam. 8 h à 17 h Dim. 8 h à 12 h
---------------------------------	------------------------------------

HIVER (16 novembre au 14 avril)

Mardi au samedi 8 h à 17 h*	Dimanche-lundi Fermé
--------------------------------	-------------------------



L'Écocentre utile en tout temps!

MATIÈRES ACCEPTÉES

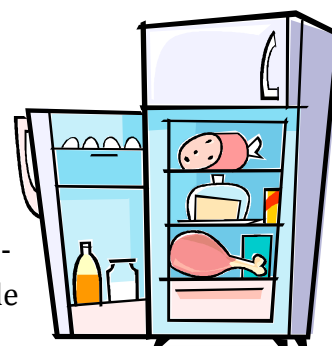
- Matériaux de construction, démolition et rénovation
- Bonbonne de gaz propane vidangée
- Bois, souches
- Châssis, portes, fenêtres, bardeaux d'asphalte
- Piscine hors terre
- Pneus
- Piles (rechargeable ou alcaline), batterie de véhicules
- Résidus domestiques dangereux (peintures, solvants, etc.)
- Meubles, matelas, électroménagers, tapis
- Matériaux d'excavation, briques, béton
- Monstres ménagers
- Métaux
- Branches et arbres

MATIÈRES REFUSÉES

- Déchets domestiques
- Résidus verts (feuilles, herbe, désherbage)
- Médicaments (les rapporter à la pharmacie)
- Produits provenant d'activités autres que résidentielles
- Terre contaminée

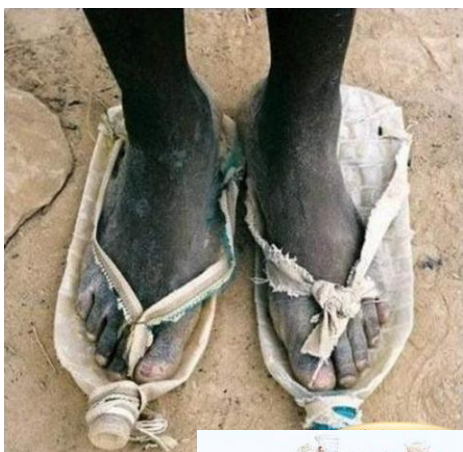
Votre vieux frigo peut vous rapporter 60 \$

Un nouveau programme Recyc-frigo vous offre 60 \$ pour votre vieux frigo de plus de 10 ans, fonctionnel et d'un volume de 3 à 8 m³ (10 à 25 pi³). Hydro-Québec veut favoriser l'efficacité énergétique en recyclant les vieux réfrigérateurs et congélateurs. Renseignez-vous au 1-877-493-7446 ou au www.recyc-frigo.com. Il est préférable d'appeler à l'avance.



Aidez une entreprise de chez nous!

Vérifiez si vous ne pouvez pas donner une seconde vie à votre objet avec le bottin du réemploi : www.reduiremesdechets.com.



Les 3 « R » : RÉDUIRE, RÉEMPLOYER ET RECYCLER



Pour réduire les déchets, il faut se demander si les objets que nous destinons à la poubelle ne peuvent pas avoir une seconde utilité.

- Pouvons-nous les recycler?
- Peuvent-ils servir à quelqu'un d'autre?
- Pouvons-nous les composter?

Je trie mes déchets : un petit geste qui fait une grosse différence!

	MATIÈRES ACCEPTÉES	MATIÈRES REFUSÉES
PAPIER	Journaux et circulaires Papier à lettres et enveloppes Livres, revues et magazines Annuaire	Papier carbone et papier ciré Papier mouchoir, essuie-tout Papier plastifié et métallisé
CARTON	Boîte et emballage en carton Boîte d'œufs Carton plat et ondulé Contenant de jus et de lait multicouches	Carton souillé Carton plastifié
VERRE	Pots et bouteilles en verre non cassés	Porcelaine, céramique, poterie Ampoules électriques Tubes fluorescents Vitre et miroir Cristal et pyrex
MÉTAL	Boîtes de conserve Canettes Assiettes et autres contenants en aluminium Couvercles et bouchons	Contenants de peinture Contenants de solvant Bombes aérosol Piles et batteries Appareils électriques Chaudrons
PLASTIQUE	Bouteilles et contenants en plastique identifié par ce symbole Contenants de lait Contenants de jus	Sacs et pellicules de plastique Articles en styromousse Contenants d'huile à moteur Jouets, toiles de piscine Boyaux d'arrosage Boyaux de plastique Petit pots de yogourt Store en PVC

Le réemploi, c'est encore mieux!

Les matières réemployées comprennent plusieurs catégories :



- Maison (vêtements, jouets, CD, meubles,...)
- Matériel électronique (cartouche d'encre, cellulaires, ordinateurs...)
- Automobile (batteries, pneus, huiles...)
- Résidus domestiques ou dangereux (peinture, piles, bonbonnes de propane...)
- Matériaux

Si vos encombrants sont toujours fonctionnels et propres, quelqu'un pourrait peut-être en bénéficier! Le bottin du réemploi comprend une foule d'adresses pour vous débarrasser de vos surplus. www.reduiremesdechets.com. La version papier du bottin du réemploi est distribuée à la bibliothèque ou au complexe municipal. L'ABC du recyclage est un outil très utile. Il est possible de le consulter en ligne au www.recyc-quebec.gouv.qc.ca.

N'oubliez pas que sur notre territoire, l'OBNL *La friperie Maison présence famille*, au 390, route 138, est heureuse de recevoir vos vêtements et petits articles.

Tél. : 418 878-3811.

Résidus verts



Collecte des résidus verts

La collecte des résidus verts se fait les mercredis du mois de mai et en automne du 15 septembre jusqu'au 15 novembre. Les résidus doivent être mis dans des sacs à ordures étanches et placés en bordure de la rue, le mercredi avant 7 h.

MATIÈRES ACCEPTÉES	MATIÈRES REFUSÉES
<ul style="list-style-type: none">○ Résidus de désherbage○ Terre (en petite quantité)○ Branches de moins de 2,5 cm de diamètre attachées en ballot de moins de 1,2 m de longueur manipulable par un homme.○ Résidus de taille d'arbre et de haie○ Herbes○ Feuilles	<ul style="list-style-type: none">○ Résidus de table○ Branches de plus de 2,5 cm de diamètre (apporter à l'Écocentre - non acceptés lors de la collecte des encombrants)○ Arbres

Herbicyclage obligatoire

Veillez noter qu'il n'y a aucune collecte des résidus verts du **1^{er} juin au 14 septembre**. Donc, les résidus de tonte ne seront pas collectés et il est interdit de les mettre aux ordures. Vous serez donc incité à faire de l'herbicyclage, c'est-à-dire de laisser les résidus de tonte sur le gazon durant l'été. Vous pourrez entre le 1^{er} juin et 14 septembre, mettre les branches de 2,5 cm (1 pouce) de diamètre et moins en ballots de moins de 1,2 m de long (4 pi) et les résidus de désherbage dans la collecte des ordures le lundi.

Herbicyclage : Profitez de vos vacances!

Qu'est-ce que c'est?



L'herbicyclage est l'action de recycler les résidus de tonte en les laissant sur place. Cela permet d'augmenter la qualité des gazons en les fertilisant naturellement, accroissant ainsi leur résistance à la sécheresse, aux maladies et aux insectes.

Un beau gazon sans effort!

L'herbicyclage génère plusieurs avantages pour vous et pour votre communauté : c'est simple, c'est économique et c'est écologique!

- Diminution de fertilisants de 30 % par son apport en azote
- Accroissement de la résistance du gazon aux maladies, insectes et sécheresse, sans produits chimiques
- Diminution de plus de 7 heures de travail par été, passées à ensacher les résidus, à tondre et à arroser le gazon
- Réduction des coûts d'utilisation des pesticides et insecticides nuisible à votre santé
- Économie d'eau, sachant que les résidus de tonte sont composés de 80% d'eau
- Réduction du nombre de camions collecteurs sur les routes et donc des gaz à effet de serre
- Réduction des pesticides et insecticides nuisible à la santé humaine et à l'environnement
- Réduire le nombre de sacs plastiques utilisés pour l'ensachage des résidus de tonte
- Réduction des coûts de collectes payés collectivement.

Compostage

Besoin d'un plan B?

Puisque la collecte des résidus verts n'aura plus lieu du 1^{er} juin au 14 septembre et que la nouvelle réglementation interdit désormais de mettre aux ordures les résidus de tonte de gazon, le compostage est une solution pour ceux qui désirent toujours ramasser leur gazon.



Qu'est-ce que le compostage?

Le compostage est un procédé naturel qui transforme la matière organique (comme des restants de table, des feuilles ou de l'herbe), en compost qui est une matière ressemblant à de la terre fertilisante. Ce processus se fait grâce aux micro-organismes, qui utilisent l'eau et l'air pour transformer la matière organique en compost, un excellent fertilisant naturel!

Que dit le règlement?

Un règlement a été adopté pour encourager l'herbicyclage.

- Du 1^{er} juin au 14 septembre, il est interdit de mettre les résidus de tonte à la collecte des ordures;
- La collecte des résidus verts et des résidus de tonte s'effectue désormais du 1^{er} au 31 mai et du 15 septembre au 15 novembre
- Les branches de moins de 2,5 cm de diamètre et 1,2 m de long sont acceptés aux ordures, de même que les mauvaises herbes.

Les résidus de tonte ne sont pas acceptés ni dans les Écocentres de la Ville, ni à l'incinérateur.

Les mythes

Il existe plusieurs mythes reliés à l'herbicyclage, mais comme tout mythe, ils sont fondés sur un manque d'information.

Mythe du chaume

Ce mythe prétend que les résidus de coupe nuisent au gazon en formant une couverture de chaume. La réalité est que le chaume (couche de racines et tissus végétaux entre le gazon et le sol) est dû à une fertilisation et un arrosage trop important. Un raclage éliminera le problème.

Mythe des résidus de tonte envahissants

Ce mythe soutient que les résidus de tonte se retrouveront partout dans la résidence, la piscine et autres lieux où ils ne sont pas désirables. En réalité, les résidus de tonte mettent de un à deux jours avant de se décomposer. Le problème survient lorsque les citoyens laissent de longues rognures. Il est recommandé de garder une **hauteur de gazon de 7 cm (2,5 à 3 pouces) et de le tondre régulièrement pour l'entretenir.** Une tondeuse déchiqueteuse peu aussi régler ce problème.



Mythe de la tondeuse

Ce mythe atteste que seules les tondeuses déchiqueteuses peuvent faire de l'herbicyclage propre. Il est vrai que ces tondeuses font un travail de qualité supérieure, mais il est possible de transformer une tondeuse normale dans les centres spécialisés. De la même manière, une tondeuse normale avec une lame affûtée et réglée à une hauteur de 2,5 à 3 pouces peu faire le travail!

Mythe des résidus asphyxiants

Ce mythe affirme que les résidus laissés sur le terrain font suffoquer le gazon. Pour éviter cela, il faut faire des coupes fréquentes pour garder le gazon à une hauteur de 7 cm. En fait, les résidus **fournissent 30% des besoins en fertilisation, ainsi qu'une protection contre la sécheresse, les maladies et les insectes.**

Liens Internet écologiques

Pelouse écologique

Botanix

<http://www.botanix.com/Client/page1.asp?page=251&clef=9&Clef2=5>

Université Laval <http://www.agetaac.ulaval.ca/viaagroecologie/jardin/>

CAP Québec <http://www.cap-quebec.com/pdf/entretiendepelouse.pdf>

Santé Canada <http://www.healthylawns.net/francais/index-f.html>

Général

Réduiremesdéchets.com <http://www.reduiremesdechets.com/>

PGMR <http://www.pgmr.info/pages/gmr/compostage.htm>

Santé Canada <http://www.pmra-arla.gc.ca/francais/spm/spm-f.html>

Environnement Canada <http://www.on.ec.gc.ca/community/classroom/millennium/m4-intro-f.html>

Bottin du réemploi <http://www.pgmr.info/pages/repertoires/recherche.php>

ABC du recyclage : www.recyc-quebec.gouv.qc.ca



Source :

Service de l'environnement
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
200, route de Fossambault
Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3
Tél. : 418 878-2955 Téléc. : 418 878-0044
www.ville.st-augustin.qc.ca
info@ville.st-augustin.qc.ca

